

France

Published on Syngenta France (<https://www.syngenta.fr>)

[Accueil](#) > VERTARA

---

## VERTARA



## VERTARA

Dernière mise à jour :

26.07.2021

### Fongicides

#### Protection des cultures

**N° AMM :**

2110191

**Composition:**

100 g/l

difénoconazole

250 g/l

tébuconazole

Famille chimique:

Triazoles

**Formulation:**

EC Concentré émulsionnable

**Mode d'action:**

Curatif

Préventif

Effet Antisporulant

Pénétrant

Systémique

VERTARA est un fongicide qui associe 2 molécules de la famille des triazoles (difénoconazole et tébuconazole) permettant une action à la fois préventive et curative contre les septorioses, la rouille brune, les fusarioses sur épis des céréales et le phoma sur colza. Il permet aussi de réguler la croissance du colza. VERTARA pénètre très rapidement dans la plante même à basse température.

### Product CP: Tabs

- [Autorisations et Recommandations](#)

- [Classement et sécurité](#)
- [Conseils d`utilisation](#)
- [Urgences](#)
- [Other](#)

Filtrer par culture

- Sélectionner une culture - ▼

Apply

**Blés**

**Colza**

**Lin oléagineux**

**Lin Textile**

**Moutarde**

**Seigles**

**Triticale**

## Classement



**SGH07**



**SGH08**



**SGH09**

---

### Mention d'avertissement

Attention

---

### Délai de rentrée

- Pour les travailleurs : 48 Heures (selon l'arrêté du 4 mai 2017)

---

### Mentions de danger

- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
- H361d - Susceptible de nuire au fœtus.
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

---

### Conseils de Prudence et Mesures de Gestions des risques

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
- P261 Éviter de respirer les embruns de pulvérisation.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases)
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
- P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.
- Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
- Contient un mélange de N,N-diméthyl-octanamide et de N,N-diméthyl-décaneamide.
- SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

## **Préparation de la bouillie**

Remplir la cuve du pulvérisateur à moitié d'eau, mettre l'agitation en marche et la maintenir jusqu'à la fin du traitement, verser la quantité de MAGNELLO nécessaire et compléter le remplissage.

## **Conditions particulières de mise en oeuvre**

MAGNELLO a une efficacité indépendante des conditions climatiques. Toutefois, en cas de sécheresse exceptionnellement prolongée, éviter de traiter une céréale mal implantée, stressée et/ou en situation de sol séchant.

## **Pulvérisation**

Régler la hauteur de la rampe pour obtenir une pulvérisation homogène sur la végétation par un bon recroisement des buses.

## **Volume d'eau**

Entre 100 et 300 litres d'eau.

## **Paramètres pression**

De 1,7 à 3 bars

## **Délai sans pluie**

Temps de ressuyage de la bouillie, 1 à 2 heures.

## **Type de buse**

A limitation de dérive  
A fente

## **Mélanges**

Respecter la réglementation en vigueur

## **Précaution à prendre pour le stockage, la destruction du produit et de l'emballage**

- Pour le stockage : se référer à l'étiquette du produit.
- Élimination du produit, de l'emballage et des équipements de protection individuelle (EPI) usagés :

Réemploi de l'emballage interdit.

En fonction des produits / contenants achetés :

- Apporter les emballages ouverts, rincés (3 fois minimum) et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à une autre collecte organisée.
- Pour les cartons et sacs : Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.
- Pour les futs plastiques et métalliques au-delà de 25 l et ce jusqu'à 300 l : Apporter les emballages vidés et fermés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, rapporter le produit dans son emballage d'origine à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Syngenta France SAS est partenaire de la filière ADIVALOR.

- Pour les gros emballages de 500 litres et 1000 litres : L'emballage bénéficie d'une reprise par le fabricant. Pour les conditions, veuillez-vous référer au document attaché sur l'emballage

**EN CAS D'URGENCE :**  
**Composer le 15 ou le 112 ou contacter**  
**le centre anti poison le plus proche**

**Puis signaler vos symptômes au réseau**  
**Phyt'Attitude,  N° Vert 0 800 887 887**  
 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

**Numéro d'urgence Syngenta**

 **N° Vert 0 800 803 264**

**Renseignements techniques**

 **N° Indigo 0 825 00 05 52**

**En cas d'accident de transport**

**06 11 07 32 81**

0,150 € TTC / MN

#### **Premiers soins :**

S'éloigner de la zone dangereuse.

- En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

- En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

- En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

- En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité.

En cas d'intoxication animale, contacter votre vétérinaire

- VERTARA® - Attention - H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H361d - Susceptible de nuire au fœtus. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



---

**Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.**

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

VERTARA® - AMM N° 2110191 - Composition : 100 g/l difénoconazole \* + 250 g/l tébuconazole \*\* - P102 Tenir hors de portée des enfants. P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P261 Éviter de respirer les embruns de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

® Marque enregistrée et \* substance active d'une société du groupe Syngenta. \*\* substance active d'origine Bayer S.A.S Leverkusen, Allemagne.

**Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou [www.syngenta.fr](http://www.syngenta.fr) .**

---